

SECTION 13 : Chimie et Physicochimie de la matière molle

1. Remarques générales sur le métier de chercheur et chercheuse et son évaluation

Le métier de chercheur et chercheuse se décline dans plusieurs activités. La qualité de ces activités peut revêtir différentes formes. Dans le cadre de leur travail d'évaluation, les membres de la section s'attachent particulièrement à la primauté des contributions scientifiques, sans oublier l'implication et l'insertion des chercheurs et chercheuses dans leur environnement professionnel.

Pour tous ces aspects, l'évaluation se fera sur la nature, l'étendue, la qualité et l'impact de ces activités, évaluées dans leur contexte (scientifique, matériel, humain) et compte-tenu des opportunités scientifiques dont la personne a disposé. Elle ne se contentera pas d'un simple examen d'indicateurs quantitatifs. L'évaluation considérera la qualité et l'impact des résultats obtenus par le chercheur ou la chercheuse en tenant compte du stade de sa carrière et de sa trajectoire, des éléments de contexte disponibles et des éléments qu'il ou elle souhaite présenter pour éclairer ce contexte et sa capacité de participer à certains types d'activités, la cohérence de ses activités ou des résultats obtenus au cours de la période considérée.

Les chercheurs et chercheuses sont invités, s'ils ou elles le souhaitent, à mentionner des évènements ayant impacté leur activité professionnelle.

Pour permettre une évaluation qualitative, la section sera sensible à ce que les chercheurs et chercheuses expliquent la portée et l'impact de leurs réalisations, et leur contribution personnelle pour les critères d'évaluation qui les concernent. Elle conseille de bien mettre en évidence l'importance des contributions et activités principales plutôt que de se référer à des indicateurs numériques.

Pour la production scientifique, la section souhaite que les chercheurs et chercheuses précisent les conférences invitées, soulignent le présentateur ou la présentatrice dans le cas de communications orales ou par affiches, et indiquent par un astérisque* le(s) personne(s) correspondante(s) des articles.

La section rappelle aux chercheurs et chercheuses de veiller à reporter leurs contributions sur la période d'évaluation qui les concerne.

2. Evaluation périodique des chercheurs et chercheuses

2.1 Critères communs à tous les chercheurs et chercheuses

L'évaluation des chercheurs et chercheuses, quel que soit le grade, porte en tout premier lieu sur la qualité, l'originalité et la dynamique de leur recherche (portée, impact, contribution personnelle) ainsi que la diffusion des résultats (production scientifique, visibilité). La prise de risque pour un changement thématique/géographique ou un développement méthodologique/instrumental pour répondre à un questionnement scientifique sera examinée et valorisée. Cette évaluation, bien qu'individuelle, tient compte du positionnement et de l'implication du chercheur ou de la chercheuse dans son laboratoire ainsi que dans la communauté scientifique française et internationale (rayonnement).

D'autres critères qui complètent la contribution scientifique du chercheur ou de la chercheuse seront évalués positivement, notamment :

- la formation à la recherche (encadrement de doctorants et doctorantes, stagiaires, post-doctorants et post-doctorantes) ;
- l'enseignement et la vulgarisation scientifique (diffusion de la culture scientifique et technique dans toute la population, notamment parmi les jeunes) ;

- l'implication dans des tâches d'intérêt collectif au niveau de l'unité ;
- la capacité à répondre à des appels à projets ;
- la gestion de projets de recherche qu'ils soient de nature académique ou industrielle ;
- la participation à la politique nationale de science ouverte ;
- la participation à la construction de l'espace européen de la recherche ;
- la valorisation de la recherche et l'innovation (brevets, licences, création d'entreprise).

Les perspectives développées seront analysées au regard des projets et thèmes de recherche exposés avec une attention particulière à leur cohérence et mise en situation par rapport au paysage scientifique.

2.2. Critères spécifiques selon les grades

Chercheurs et chercheuses CRCN

En plus des critères communs à tous les chercheurs et chercheuses, sont évaluées plus spécifiquement l'autonomie scientifique du chercheur ou de la chercheuse (capacité à développer un projet scientifique), la mise en œuvre de son programme de recherche et son originalité (prise de risque) ainsi que son aptitude à prendre des initiatives (dynamique scientifique). La formation par la recherche de jeunes chercheurs et chercheuses (capacité à encadrer des personnels) sera jugée favorablement. La participation au fonctionnement de l'unité et/ou des instances locales, voire nationales ou internationales sera jugée favorablement.

Chercheurs et chercheuses CRHC

En plus des critères CRCN, sont évaluées plus spécifiquement l'expertise scientifique du chercheur ou de la chercheuse, son implication dans des programmes de recherche, dans des collaborations scientifiques et dans les tâches collectives au niveau local, son investissement dans la transmission (pour le laboratoire, pour la communauté) de savoirs scientifiques ou techniques issus d'une expertise et sa capacité à les faire évoluer, si nécessaire.

Chercheurs et chercheuses DR2

En plus des critères CRCN, les thématiques de recherche et la façon de les aborder, ce qui constitue l'identité du chercheur ou de la chercheuse, sont examinées ainsi que sa capacité à mobiliser des ressources (capacité à répondre à des appels à projets) et à créer des collaborations (visibilité nationale et internationale).

Outre les fonctions d'encadrement (direction et co-direction de thèses) et d'animation (aptitude à encadrer une équipe ; responsabilités administratives ; gestion de la recherche), la capacité à concevoir et à porter ou participer à des projets nationaux et internationaux sera prise en compte.

Chercheurs et chercheuses DR1

En plus des critères DR2, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué pour l'évaluation. Une prise de responsabilité et une implication dans des tâches ou des missions collectives au niveau national ou international sont attendues (coordination d'équipe, responsabilités nationales ou internationales, encadrement de chercheurs et chercheuses et/ou de personnels d'appui à la recherche). Le rayonnement et la reconnaissance nationale et internationale ainsi que la capacité à développer de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche seront tout particulièrement évalués.

Chercheurs et chercheuses DRCE

Un impact accru des critères DR1 en considérant leur aspect exceptionnel, un rôle moteur dans la structuration de la recherche et une reconnaissance internationale de premier plan sont attendus.

3. Avancement de grade des chercheurs et chercheuses

L'avancement au grade considéré sera examiné en fonction des critères cités précédemment pour chaque grade (potentiel ou capacité déjà avérée à répondre aux critères d'évaluation du grade visé).

4. Recrutement des chercheurs et chercheuses

Critères communs à tous les chercheurs et chercheuses

- la nature, l'étendue, la qualité et l'impact de la production scientifique : publications dans des revues à comité de lecture, livres et chapitres d'ouvrages, brevets, conférences invitées dans des congrès, communications orales à des congrès, communications par affiches à des congrès, séminaires ;
- l'enseignement et la diffusion de la culture scientifique ;
- la contribution individuelle au projet de recherche ;
- la clarté rédactionnelle des documents ;
- la prestation orale : qualité de la présentation et pertinence des réponses aux questions.

Accès au grade CRCN

La sélection des candidats et candidates porte d'abord sur leurs qualités scientifiques intrinsèques qui déterminent leur potentiel à long terme et ensuite sur l'intérêt de leur programme de recherche et l'adéquation de leurs compétences à ce programme. L'activité scientifique, l'originalité et la dynamique de la production scientifique seront examinées. Toute mobilité thématique et/ou géographique sera prise en compte positivement.

En plus des critères communs à tous les chercheurs et chercheuses, la section sera attentive à :

- l'étendue de la culture scientifique générale ;
- la qualité des travaux antérieurs ;
- la pertinence du projet de recherche, sa cohérence avec le parcours de formation du candidat ou de la candidate, son adéquation avec les orientations de l'unité d'accueil envisagée (et l'adéquation avec une éventuelle thématique ou affectation affichée comme prioritaire dans l'arrêté d'ouverture des concours), sa valeur ajoutée par rapport à l'existant ;
- l'inventivité du candidat ou de la candidate ;
- la capacité à développer un projet scientifique ;
- l'aptitude à la formation à la recherche ;
- l'aptitude à la valorisation de la recherche.

Accès au grade DR2

Un niveau de responsabilités en termes d'encadrement (direction et co-direction de thèses), de direction ou d'animation d'équipe et d'initiative scientifique sera considéré. Une attention particulière est portée à la capacité à coordonner des projets, ainsi qu'au changement thématique et/ou géographique en cohérence avec son activité de recherche. Le rayonnement national du candidat ou de la candidate joue un rôle important au niveau DR.

En plus des critères d'accès au grade CRCN, la section sera attentive à :

- la responsabilité d'une thématique originale ;
- la visibilité nationale et internationale ;
- l'aptitude au montage de projet ;
- la prise de risque ;
- l'aptitude à l'animation d'équipe ;
- l'investissement dans des responsabilités et tâches collectives, la gestion de la recherche.

Accès au grade DR1

En plus des critères d'accès au grade DR2, la section sera attentive à un niveau d'exigence plus élevée concernant :

- la prise de risque ;
- la prise de responsabilités ;
- le rayonnement international.

Remarques : Les critères ci-dessus doivent permettre d'évaluer l'intérêt et l'originalité des projets de recherche ainsi que l'inventivité des chercheurs et chercheuses. L'évaluation prendra également en compte tous les aspects du métier de chercheur et chercheuse. Les critères communs et spécifiques cités ci-dessus ne sont pas mentionnés par ordre d'importance. Il ne s'agit pas de satisfaire à tous les critères mais c'est l'évaluation de l'ensemble du dossier qui importe. Une présentation claire et précise de l'activité et du projet du chercheur ou de la chercheuse est donc essentielle.

5. Demande ou renouvellement d'éméritat

- Qualité de l'activité scientifique ;
- Insertion du projet et de l'activité scientifique dans la stratégie collective de l'unité d'accueil ;
- Investissement pour faire bénéficier l'unité d'accueil de son réseau, de nouvelles collaborations, de la transmission de savoirs et de compétences.